

Préavis municipal no 03/2023

Demande de crédit pour le remplacement des deux appareils d'appui sur la culée Nord-Ouest du Pont de Fenil

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les Communes de Corsier-sur-Vevey et de Blonay-St-Légier se partagent l'entretien du Pont de Fenil. D'importants travaux de réfection du tablier supérieur et de sécurisation ont été réalisés entre avril 2009 et décembre 2009.

Cet ouvrage d'art classé avec une note 2 au recensement architectural (objet d'intérêt régional) a été construit entre 1902 et 1903. Son emplacement, sa structure et les sollicitations auxquelles il est contraint nécessitent un suivi régulier et une maintenance spécifique.

Les dernières interventions au niveau de la culée et du joint de chaussée côté Blonay-St-Légier ont été réalisées entre décembre 2020 et mai 2021. L'appareil d'appui amont s'enfonçant dans la culée, l'ouvrage a été étayé et vériné pour permettre un assainissement de la culée et des appareils d'appuis. Ces travaux sur la culée côté Blonay-St-Légier ont été complétés par une inspection détaillée des appareils d'appui des piles ainsi que ceux sur la culée côté Corsier.

L'inspection détaillée des appuis consiste en une inspection visuelle et non destructive des éléments accessibles des appuis. 11 points de contrôle rassemblent les informations pertinentes concernant la capacité de déplacement, la capacité de rotation, l'état des différents éléments principaux et secondaires, les fixations, les soudures, l'état de la protection anti-corrosion, l'état de la superstructure et de la sous-structure. L'évaluation des observations fournit un résultat allant de 1 (en bon état) à 5 (en état alarmant).

Les observations faites sur les 4 appareils d'appuis des piles fournissent des résultats essentiellement entre 1 (en bon état) et 2 (en état acceptable), avec une évaluation globale de note 2 (en état acceptable).

Les observations faites sur les 2 appareils d'appuis de la culée côté Corsier fournissent des résultats entre 1 (en bon état) et 5 (en état alarmant). La capacité de déplacement est insuffisante, avec des appuis désaxés et des surfaces de contact diminuées. La protection anticorrosion est à renouveler. Il est relevé une nécessité de remplacer les appuis.

Les appuis amont et aval sur la culée présentent les mêmes symptômes.

Les délais de commande et production des appareils d'appuis sont de 14-16 semaines. Le vérinage et la mise en place des nouveaux appareils d'appuis se fait idéalement avec des températures moyennes. Une exécution à l'automne est donc favorisée.

7. Coûts des travaux

Le devis général a été établi sur la base des travaux réalisés sur la culée Blonay-St-Légier en 2021 concernant la maçonnerie. Il a été complété par des devis négociés pour les autres postes et des estimations de coûts selon des réalisations récentes et similaires, adapté à la situation et aux conditions actuelles du marché.

Contrôles techniques préliminaires

- Pose échafaudage provisoire suspendu + plateformes latérales	CHF	19'500.00
- Mise en place gabarits, contrôle du géomètre	CHF	2'500.00
- Honoraire ingénieur civil	CHF	5'000.00

Total contrôles techniques	HT	CHF	27'000.00
-----------------------------------	-----------	------------	------------------

Remplacement des appuis et assainissement de la culée

- Travaux de maçonnerie	CHF	50'000.00
- Travaux de vérinage et remplacement de l'appui	CHF	120'000.00
- Travaux divers (ass. métal, joint chaussée, barrière accident)	CHF	45'000.00

Total travaux remplacement des appareils d'appuis	HT	CHF	215'000.00
--	-----------	------------	-------------------

Total intermédiaire	HT	CHF	242'000.00
----------------------------	-----------	------------	-------------------

Divers et imprévus, environ 10% sur montant de travaux	HT	CHF	24'000.00
--	----	-----	-----------

Total des travaux net	HT	CHF	266'000.00
------------------------------	-----------	------------	-------------------

Honoraires et frais

- Ingénieur civil	HT	CHF	52'000.00
- Contrôle laboratoires	HT	CHF	2'000.00
- Géomètre suivi des travaux	HT	CHF	3'500.00
- Frais administratifs et de reproduction	HT	CHF	1'500.00

Total des honoraires et frais	HT	CHF	59'000.00
--------------------------------------	-----------	------------	------------------

Sous-total général	HT	CHF	325'000.00
--------------------	----	-----	------------

TVA au taux de 7.7 % arrondi		CHF	25'000.00
------------------------------	--	-----	-----------

MONTANT TOTAL arrondi	TTC	CHF	350'000.00
------------------------------	------------	------------	-------------------

Les montants engagés jusqu'à présent concernent les travaux techniques et préliminaires ainsi que les honoraires d'ingénieur pour l'avant-projet et le montage du préavis. Ces travaux représentent un montant d'environ CHF 5'000.00 HT au 31 janvier 2023.

La répartition des frais d'entretien du Pont de Fenil est de $\frac{1}{4}$ pour la Commune de Blonay-St-Légier et de $\frac{3}{4}$ pour la Commune de Corsier-sur-Vevey selon une convention établie entre les deux Municipalités en 1975 lors de la reprise du pont par les Communes.

Sur la base de cet élément, la demande de crédit concernant la commune de Corsier-sur-Vevey est de **CHF 262'500.00**.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis ;
- oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des appareils d'appuis sur la culée côté Corsier, tels que définis ci-dessus pour un montant total de CHF 262'500.00 ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 262'500.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) d'amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

A. Rouge

B. Demierre



Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 31.01.2023		100'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	14'403'050.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 213'928.35	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au ...	- 7'701'488.50	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		6'487'633.15
Solde au plafond		18'412'366.85